



## ***Embassy of the United States of America***

Press and Information Office

2, avenue Gabriel

75382 Paris Cedex 08

### **Déclaration du Chargé d’Affaires ad intérim Mark Taplin sur la vente aux enchères d’objets sacrés amérindiens**

Le moment est venu pour un dialogue et une concertation sincères

Une société de vente aux enchères parisienne annonçait récemment son intention, une fois encore, de proposer à la vente, le 27 juin 2014, des objets amérindiens d'une valeur inestimable, dont plusieurs objets sacrés des tribus Navajo, Hopi et Jemez Pueblo, et ce en dépit de la polémique que continue de susciter cette pratique. Nous avons demandé à cette société de vente aux enchères de retarder la vente d'un certain nombre d'objets afin de permettre à des représentants des tribus amérindiennes d'établir avec exactitude la nature et la provenance de ces objets.

L'Ambassade des Etats-Unis a récemment organisé la venue à Paris d'une spécialiste du droit du patrimoine culturel amérindien pour un programme, d'une durée d'une semaine, de conférences et de rendez-vous avec des interlocuteurs français. Voir :

<http://french.france.usembassy.gov/prog20140616.html> Un nombre croissant de spécialistes français, ainsi que des citoyens engagés, ont exprimé leur soutien en faveur d'une meilleure protection de ce type d'objets sacrés. Les représentants des tribus amérindiennes méritent qu'on leur donne la possibilité d'examiner les objets sur lesquels existe un doute avant qu'ils ne soient mis en vente, afin de pouvoir enquêter sur leur provenance, et déterminer s'il est possible pour les tribus d'obtenir la restitution de ces objets selon la Convention de l'UNESCO de 1970 sur l'exportation et le transfert de propriété de biens culturels, dont la France est signataire, ou selon toute autre juridiction.

Nous poursuivons nos efforts, comme nous l'avons fait par le passé, afin de créer les conditions d'un dialogue et d'une concertation sincères entre les tribus amérindiennes, les marchands d'art et les autorités françaises, dans le but de juguler les ventes illégitimes de biens appartenant au patrimoine culturel amérindien en France. Sans ce type de concertation, des objets sacrés d'une grande valeur culturelle continueront d'être offerts à des acheteurs et collectionneurs anonymes par le biais de ventes aux enchères. La vente d'objets sacrés ne peut être balayée d'un revers de main telle une simple transaction commerciale. Les objets sacrés amérindiens devraient être mieux protégés, plutôt que d'être livrés au plus offrant, sans tenir compte de ce que ces objets représentent pour les cultures traditionnelles qui les ont créés.

\*\*\*\*\*

**Statement by Charge d’Affaires Mark Taplin  
on Auction of Sacred Native American Objects**

Time for Genuine Dialogue and Consultation

A Paris auction house announced recently that it intends, once again, to sell priceless Native American objects, including sacred items from the Navajo, Hopi and Jemez Pueblo tribes, on June 27 – despite the continuing controversy over this practice. We have asked the auction house to delay the sale of certain items until their nature and provenance can be properly verified by tribal representatives.

The U.S. Embassy recently brought an expert on Native American cultural patrimony law to Paris for a week-long program of conferences and consultations with French audiences. [See: http://france.usembassy.gov/event20140616.html](http://france.usembassy.gov/event20140616.html) An increasing number of French specialists, along with concerned members of the public, have expressed their support for stronger protections for these types of sacred objects. Native American tribal representatives deserve the opportunity to examine objects of possible concern before they are offered for sale so that they may investigate their provenance and determine whether the tribes may have a claim to recover the items under the 1970 UNESCO Convention on the Export and Transfer of Ownership of Cultural Property, to which France is a signatory, or under other laws.

We continue to seek, as we have in the past, a framework for genuine dialogue and consultation among Native American tribes, commercial art dealers and French authorities to help stem the unregulated sale of Native American cultural patrimony in France. Without that type of consultation, culturally important sacred objects will continue to be offered at auction to anonymous buyers and collectors. The sale of a sacred object cannot be dismissed with the wave of a hand as a mere commercial transaction. Native American sacred objects should be better protected, rather than being turned over to the highest bidder without reference to what the objects represent to the traditional cultures that created them.